

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Malgré la multiplication des scandales, les multinationales parviennent, en mobilisant de puissants relais, à désamorcer les tentatives de réglementation : évasion fiscale, irresponsabilité légale vis à vis des atteintes aux droits humains ou à l'environnement de leurs filiales à l'étranger... Les firmes préservent les intérêts de leurs actionnaires, au détriment de l'intérêt général. Lire p.6-8.

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

P.3 ÉDITO Voter en Françafrique

P.4 CONGO BRAZZAVILLE Denis Sassou Nguesso rappelle au monde qui il est

Le coup d'État constitutionnel de Denis Sassou Nguesso se poursuit. En dépit de déclarations tout en ambiguïté, l'Elysée lâche... les démocrates congolais.

P.5 COOPÉRATION MILITAIRE L'armée française complice au Congo ?

L'armée française, qui coopère activement avec l'armée congolaise, pourrait aussi voir sa responsabilité engagée

P.6 RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES

Les multinationales contre leur devoir de vigilance

Nouveaux épisodes dans la bataille législative autour de la responsabilité juridique des multinationales.

P.7-8 EVASION FISCALE « Loin de résoudre le problème, l'OCDE pourrait même avoir empiré les choses »

Entretien avec Tove Maria Ryding, du réseau Eurodad, au sujet du plan d'action contre l'évasion fiscale de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique.

P.9 CENTRAFRIQUE

Laurent Foucher, un bien étrange ambassadeur

Portrait français du nouvel ambassadeur à l'ONU.

P.10 GABON Les communicants français d'Ali Bongo

Le régime mobilise le Tout-Paris pour redorer son image.

P.11 FRANC CFA Pas de tabou, mais pas de changement non plus

La France joue l'ouverture pour étouffer tout débat public.

P.12 A VOIR Capitaine Thomas Sankara

Impunité permanente

On avait déjà compris que ce n'est qu'après avoir tenté d'étouffer l'affaire à l'ONU que les autorités françaises s'étaient résolues à engager une procédure judiciaire à l'encontre des militaires français impliqués dans des viols de mineurs en Centrafrique. Avec le témoignage de Gallianne Palayret, officier des droits de l'homme pour l'ONU qui avait rédigé le rapport incriminant les soldats de l'opération Sangaris (« Envoyé spécial » sur *France 2*, 01/10 et *France Info*, 06/10), on a une nouvelle fois la confirmation que l'armée française n'a pas volé son surnom de « grande muette » quand il s'agit des crimes commis par ses membres, particulièrement en Afrique. L'armée française n'a en effet pas été mise au courant en juillet 2014 comme elle l'a prétendu après qu'Anders Kompass ait pris l'initiative d'envoyer une copie du rapport onusien aux autorités françaises, mais bien dès le mois de mai précédent et directement par Gallianne Palayret. Les officiers de la force française s'étaient alors empressés de rassurer l'enquêtrice de l'ONU sur les mesures qui seraient prises. Ce n'est pourtant qu'un an plus tard que la gendarmerie prévôtale enverra une mission à Bangui... qui n'entendra pas les victimes. Et à ce jour, la justice française n'a toujours pas demandé à entendre Gallianne Palayret qui a pourtant reçu l'autorisation de l'ONU pour témoigner.

Les affaires sont les « affaires »

« C'est mon ami, mais je n'ai jamais eu de relation d'affaires avec lui », a réaffirmé le président malien en visite d'État en France le 21 octobre, lors de sa conférence de presse commune avec François Hollande. Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) était interrogé sur ses liens avec Michel Tomi, surnommé « le parrain des parrains », et suspecté de corruption d'agent public étranger. Il n'y aurait donc aucune contrepartie aux multiples cadeaux reçus. *Mediapart* (21/10), qui a déjà montré que Tomi était une véritable nounou pour le président malien, revient sur le contenu de l'enquête au moment où ce dernier est élevé au grade de grand-croix de la Légion d'honneur par Hollande : « Les enquêteurs notent que le Corse [Tomi] "fait jouer ses relations au plus haut niveau des dirigeants de l'État malien afin de favoriser les intérêts" de certaines entreprises amies. Quand ce n'est pas IBK au bout de la ligne, ce sont ses ministres ou son plus proche collaborateur, Mahalmoudou Sabane, qui recueillent les

recommandations de Tomi ». Et d'en rajouter une louche sur le contenu des écoutes téléphoniques réalisées par la justice française : « *Tous ces éminents responsables politiques, Tomi les appelle affectueusement ses "neveux". Logiquement, ils lui rendent la pareille en le surnommant "Tonton". Mais au-delà des liens que supposent ces petits noms, les ministres maliens semblent surtout avoir prêté allégeance au "parrain des parrains" tant ils répondent sans sourciller à chacune de ses requêtes. À la manœuvre sur un nombre considérable de sujets, Tomi organise les rencontres, fixe les rendez-vous, presse à la signature des contrats. Bref, il gère les affaires de la République* ». Edifiant.

Spécialiste des forums inutiles

Il n'y a pas qu'en Afrique que Richard Attias organise des forums pour redorer l'image des dictateurs francophones. C'est en effet « Richard Attias et associés » en partenariat avec le journal *Le Point*, qui a été chargé de l'organisation à Paris du deuxième forum économique de la Francophonie, le 27 octobre, sous l'égide conjointe du ministère français des Affaires étrangères et de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Cette réorientation de l'OIF vers un soutien aux entreprises francophones, initiée depuis quelques années et fermement soutenue par Michaëlle Jean, la nouvelle Secrétaire générale canadienne, a évidemment reçu la bénédiction de Laurent Fabius, chancelier de la « diplomatie économique », en ouverture du sommet. A l'honneur, côté dirigeants africains, l'héritier d'une des plus vieilles dictatures francophones : le Gabonais Ali Bongo (Faure Gnassingbé était un temps annoncé aussi), mais également les présidents sénégalais et malgache, et un ministre congolais - au moment même où Brazzaville annonçait ses résultats truqués au référendum sur la Constitution. Le meilleur reportage sur l'événement est incontestablement celui réalisé par le spécialiste du « comique d'investigation », Guillaume Meurice (« Si tu écoutes j'annule tout », *France Inter*, 28/10). A savourer, les réactions de la députée PS Seybah Dagoma qui croit qu'Attias œuvre pour « l'intérêt général », d'Anne Hidalgo, maire de Paris, qui trouve que les meilleurs termes pour définir Attias sont : « morale, éthique et valeurs dans le partage », ou encore d'Hubert Védrine qui n'aime pas les « questions polémiques absurdes » sur le monde de la finance.

Erratum ?

On a rapporté dans notre numéro du mois dernier comment un arrêté concernant les droits des militaires impliqués dans l'opération Barkhane révélait leur présence en Algérie, en Libye ou au Nigéria en plus des cinq pays (Burkina Faso, Mauritanie, Niger, Mali et Tchad) où la force française est officiellement déployée. Après protestation de l'Algérie, le ministre de la Défense a démenti toute présence de soldats français dans les pays indiqués et les ministres français signataires (défense, finances, budget) ont retiré l'arrêté au prétexte qu'il était en fait « entaché d'une erreur matérielle » (*Blog Lignes de Défense*, 07/10). Ben voyons...

On s'attend au pire

« Comment comprendre – je dirais même, comment accepter – qu'un grand musée d'histoire comme le musée de l'Armée, ne dise rien ou si peu de la guerre froide, de la colonisation et de la décolonisation, ou encore les engagements militaires les plus récents de la France ? », s'est interrogé le ministre de la Défense en visite aux Invalides (*Blog Lignes de défense*, 6/10). Et d'annoncer : « une extension du musée de l'Armée, qui permettra de répondre aux deux défis majeurs que je viens d'évoquer ». On peut légitimement craindre le pire au vu des publications actuelles du ministère de la Défense sur ses opérations extérieures (Opex). Ainsi par exemple les *Cahiers du Retex* viennent de publier un numéro intitulé « 50 ans d'Opex en Afrique, 1964-2014 » (septembre 2015) qui devrait faire dresser les cheveux sur la tête de n'importe quel historien sérieux. Ainsi, au Rwanda, en 1994 : l'opération française Turquoise va « s'interposer entre le gouvernement hutu, ses forces armées et les rebelles tutsis du front patriotique rwandais (FPR) et protéger les populations civiles de deux ethnies, cibles de massacres organisés par les deux camps ». Un génocide ? Quel génocide ? Un autre exemple tout aussi révélateur : les tirs de l'armée française sur les civils ivoiriens en novembre 2004 qui ont fait plus de 60 morts et 2000 blessés (Cf. *Billets* n°240, novembre 2014) deviennent soudainement « un exemple révélateur de la pertinence à entretenir l'aptitude permanente des armées à la réversibilité et à la maîtrise de la force, notamment lors d'engagements en zone urbaine et des missions de contrôle de foule ». Une « aptitude » bientôt célébrée au musée..

Une victoire juridique

Canal Plus a diffusé en décembre 2013 un sketch tournant en dérision les victimes du génocide des Tutsi au Rwanda. La Communauté rwandaise de France a porté plainte. La justice s'est déclarée incompétente au motif que dans la loi française seules les associations de résistants de la seconde guerre mondiale et des victimes de la Shoah peuvent porter plainte pour apologie de crimes contre l'humanité. Saisi d'une Question prioritaire de constitutionnalité (QPC), le Conseil constitutionnel s'est positionné en faveur d'une égalité de traitement pour toutes les victimes des génocides reconnus. Le gouvernement a jusqu'au 1^{er} octobre 2016 pour changer la loi en ce sens. Cela ouvre la voie à de possibles actions en justice pour combattre ceux qui nient le génocide des Tutsi.

Clause secrète

Il faut croire qu'en plus des habituelles commissions et rétro-commissions, les contrats de vente d'armes comportent des clauses secrètes en matière de brosse à reluire. Lors de sa visite (aux accents présidentiels?) en Egypte pour, selon ses mots, « *parrainer* » la vente des deux frégates Mistral (initialement prévues pour la Russie de Poutine, et reprises par Le Caire grâce à des fonds de pays du Golfe), le Premier ministre français Manuel Valls était intarissable : « *relation d'exception (...) portée par l'histoire et la culture* », « *fascination des Français pour l'Egypte* », « *la France croit en l'Egypte (...)* La région, la Méditerranée, l'Europe et donc le monde ont besoin d'une Egypte forte et stable » face à « *un ennemi commun, Daech* ». Que la forme de « stabilité » exercée par le régime égyptien (cf. *Billets* n°250, octobre 2015) soit davantage de nature à encourager le terrorisme qu'à le résorber n'est qu'un détail. Valls a encore souligné la « *détermination* » de la France « *à appuyer le président Sissi et le gouvernement égyptien dans leur volonté d'assurer la stabilité du pays et son développement, et notamment son développement démocratique* ». Vendre des armes à un dictateur qui a déjà plusieurs centaines de cadavres sur la conscience, quel meilleur moyen de promouvoir la démocratie ? Et aucun doute, la France y est déterminée...

Voter en Françafrique

Dimanche 25 novembre on votait au Congo B et en Côte d'Ivoire. Si différentes que soient à première vue les deux votations, référendum constitutionnel à Brazzaville, élection présidentielle à Abidjan, elles partagent les mêmes caractéristiques, spécifiquement françafricaines.

La première est la violence, ouverte ou larvée, qui précède le scrutin : interdiction et répression armée des manifestations populaires, saisie ou fermeture des journaux ou médias d'opposition, arrestations d'opposants et de journalistes. La deuxième est la débauche de propagande qui inonde à grands frais le pays et la disproportion abyssale des moyens déployés par le pouvoir au regard d'une opposition symbolique qui n'est là que pour faire de la figuration. La troisième est que le résultat du vote est connu d'avance au point que le scrutin paraît de pure forme, nombre de Congolais et d'Ivoiriens parlant de « farce », de « parodie », de « mascarade électorale ». La victoire du pouvoir en place est en effet écrasante, 92,96 % pour Sassou Nguesso, 83,66 % pour Ouattara. La quatrième enfin est que cette façade triomphale dissimule mal l'abstention massive de populations moins indifférentes que sans illusion sur la crédibilité des résultats. Les taux de participation annoncés, 72,44 % au Congo, 52,86 %, en Côte d'Ivoire font sourire ceux qui ont constaté sur le terrain cette grève citoyenne. De tous les chiffres truqués, celui de l'abstention est le plus truqué parce que sa vérité signifierait clairement le désaveu majoritaire d'une population muselée et prise en otage.

Mais obtenir l'assentiment d'une majorité des citoyens est un détail oiseux dans une consultation françafricaine. C'est Paris qui décide de la légitimité du pouvoir et c'est sur ce point que les scrutins congolais et ivoiriens divergent quelque peu. Après avoir louvoyé – le quai d'Orsay se contentant dans un premier temps de prendre note du résultat du référendum congolais – Paris a estimé que les conditions dans lesquelles ce référendum constitutionnel a été organisé dimanche au Congo « ne permettent pas d'en apprécier le résultat, notamment en termes de participation ». Ce lâchage public de Sassou par l'Élysée est notable ; savoir si on passera des paroles aux actes, en suspendant certains accords de coopération par exemple, est une autre question.

Pour l'élection ivoirienne par contre, Paris s'est conformé à la procédure habituelle en Françafrique à l'égard des présidents amis et Hollande a chaudement félicité Ouattara pour sa réélection, feignant d'ignorer que ce scrutin n'est pas plus crédible que le congolais. Mais le régime ivoirien, installé militairement par la France en 2011, doit absolument être sanctuarisé.

En matière d'arithmétique électorale certaines comparaisons sont éloquentes. En Tanzanie, où on votait le 25 octobre, les listes électorales comptent 23 millions d'inscrits pour 49 millions d'habitants, soit presque la moitié, alors qu'en Côte d'Ivoire ils sont 6 millions pour 20 millions d'habitants, soit moins d'un tiers, alors que la pyramide des âges y est analogue. C'est qu'en Françafrique les peuples ne croient pas en la sincérité des élections et hésitent à s'inscrire pour des consultations qu'ils savent par expérience douteuses. Le changement par les urnes y est beaucoup plus rare que dans le reste de l'Afrique, non que la contestation des résultats soit absente ailleurs mais elle se règle, bien ou mal, entre acteurs locaux. Tant est profonde la rupture creusée par le poids écrasant de l'ingérence française entre une classe gouvernementale hors sol et le pays réel.

Odile Tobner

CONGO BRAZZAVILLE

Denis Sassou Nguesso rappelle au monde qui il est

Redouté depuis des mois, annoncé courant septembre, le passage en force de Denis Sassou Nguesso pour rester au pouvoir après 2016 se poursuit. En dépit de déclarations tout en ambiguïté, l'Élysée lâche... les démocrates congolais, une fois de plus.

L'opposition n'est pas restée passive : outre les meetings organisés les semaines d'avant (dont celui du 27 septembre, d'une ampleur historique, cf. *Billets* n°250, octobre 2015), des manifestations ont lieu dès le 20 octobre dans tout le pays, avec appel à la désobéissance civile¹. Un climat insurrectionnel règne, des bâtiments sont incendiés (dont trois commissariats à Brazzaville, et des résidences de proches de Sassou).

La démocratie selon Sassou

La réponse du pouvoir : des dizaines d'arrestations, au moins vingt morts, des dizaines de blessés. La ville martyre de Brazzaville² se rappelle qui est à la tête du Congo : des hélicoptères survolent les quartiers sud, l'armée tire à balles réelles, les réseaux de télécommunications sont coupés, des émetteurs radios – notamment celui de RFI – n'émettent plus.

Les leaders de l'opposition sont harcelés. Le 20, six porte-paroles de l'opposition sont arrêtés juste avant une conférence de presse, puis relâchés dans la soirée. Le même jour, vingt militants sont arrêtés³ au domicile de M. Boungouandza (sénateur et membre de l'UPADS, un des principaux partis d'opposition). Du 22 octobre au 2 novembre, l'opposant Guy Brice Parfait Kolelas est encerclé par la Garde présidentielle à son domicile avec une trentaine de personnes.

C'est dans ces conditions que s'est tenu le référendum sur le changement de constitution. Les Congolais ont pu assister au spectacle de bureaux de vote à peu près aussi vides que leur garde-manger ; et à l'annonce sans surprise d'une participation massive – 72 % – plébiscitant la réforme à 93 % des votants. Notons qu'avec l'âge, M. Sassou Nguesso est devenu modeste : le référendum par lequel il a fait valider son coup d'État en 1979 avait prétendument obtenu 97 % des voix.

Le front d'opposition IDC-FROCAD a annoncé son programme : après trois jours de deuil et l'enterrement des leurs, les marches doivent reprendre dans les grandes villes dès le 5 novembre. Un



grand meeting est prévu dès le 7, et des journées « ville morte » doivent avoir lieu tous les jeudis et vendredis jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Médias français « objectifs »

Pendant ce temps, dans l'ambiance feutrée des rédactions parisiennes, on sait rester mesuré. Il aura fallu attendre le référendum pour que la presse française prenne acte de l'illégitimité des manœuvres de Sassou. Avant cela, ceux qui savent que le Congo existe gratifient leurs lecteurs d'articles ignominieusement « objectifs » – selon la définition qu'en a fait Jean-Luc Godard⁴ –, ouvrant largement leurs colonnes aux supposés « pro-Sassou ». RFI fut en l'occurrence un modèle du genre, avec le désormais mythique « Congo-Brazzaville : pourquoi tant de polémiques autour du référendum ? » (23/10). Un long article, dont plus de la

moitié est consacré à la position du clan Sassou, et le reste à dire que la population ne croit « ni au pouvoir, ni à l'opposition ».

Les « manifestants » pro-oui, largement rémunérés d'après nos informations, ont pu se faire filmer dans leurs cortèges sillonnant les beaux quartiers de Brazzaville, preuve s'il en fallait que le ridicule tue moins sûrement que les balles.

Cacophonie élyséenne

La France officielle a quant à elle donné dans la « communication du sens du vent », ce qui n'est pas facile en pleine tempête. Quelques instants après que Laurent Fabius a reçu le ministre congolais des Affaires étrangères Jean-Claude Gakosso (le 21/10, en pleine répression), François Hollande déclare que Sassou Nguesso « peut consulter son peuple, ça fait partie de son droit ». Le 27, à l'annonce des résultats, le Quai d'Orsay indique en « prendre note », puis le soir même l'Élysée envoie aux rédactions un communiqué – non publié sur son site officiel – estimant que les « conditions dans lesquelles ce référendum a été préparé et organisé ne permettent pas d'en apprécier le résultat », mais confirmant que « la France [en] prend note ».

Si l'on ajoute les prises de position du Parti socialiste qui émet régulièrement des réserves sur la stratégie de Sassou⁵, et un historique des déclarations du Président français – tantôt mettant en garde les présidents tentés de se maintenir au pouvoir⁶, puis affirmant à l'occasion d'une visite de Sassou à Paris début juillet que ce qui compte, c'est le « consensus » –, on cherche en vain une grille d'analyse. Proposons-en une.

Les raisons du soutien

La France est le premier partenaire commercial du Congo. Premier fournisseur, avec 21 % du marché, premier investisseur, premier créancier. Les entreprises françaises emploient près de 12 000 salariés au Congo, dont un

millier d'expatriés. L'entreprise Total extrait 60 % du pétrole national dans des conditions d'opacité qu'elle n'a pu obtenir que par la guerre⁷. D'autres entreprises, comme Bolloré qui a obtenu en 2009 la concession du port de Pointe-Noire sur 27 ans, ne sont pas en reste.

L'armée et la gendarmerie congolaises – celles-là même qui tirent sur les manifestants – bénéficient des accords de coopération avec la France pour la formation des officiers (lire ci-contre), lesquels sont systématiquement recrutés sur base ethniste.

Ajoutons deux dossiers chauds : la COP21 qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre à Paris ne peut pas se passer du soutien des « amis » africains ; et le chaos en Centrafrique, pays où la France veut à tout prix organiser des élections pour défendre le bilan de son intervention militaire et dans lequel Sassou s'est placé en position de « médiateur » – et de maître chanteur (cf. *Billets* n°244, mars 2015), .

Cela n'est que la face émergée de l'iceberg. Après cinquante années de coups fumants⁸, M. Sassou Nguesso doit bien avoir, selon l'expression d'Alfred Sirven, « de quoi faire sauter vingt fois la République [française] ». Combien de « dossiers » a-t-il en sa possession sur des personnalités publiques ou de l'ombre au plus niveau de l'État et de l'industrie françaises ?

On comprend la situation délicate du Président français, pour qui un positionnement trop cynique est de plus en plus coûteux électoralement. On aimerait lui suggérer de choisir le droit et la démocratie, quel qu'en soit le prix.

Guillaume Desgranges

1. La désobéissance civile est un acte légal prévu par la Constitution de 2002, à l'inverse du référendum du 25 octobre.

2. En décembre 1998, Denis Sassou Nguesso livre la ville au « massacre à grande échelle », lire FIDH/OCDH, *Congo-Brazzaville. L'arbitraire de l'État, la terreur des milices*, 17/06/1999.

3. A l'heure où nous bouclons ce numéro, ces militants sont toujours détenus.

4. « *L'objectivité à la télévision, c'est cinq minutes pour les Juifs et cinq minutes pour Hitler* »

5. notamment son communiqué du 24/09/2015.

6. Lors du XV^e sommet de la Francophonie à Dakar, en novembre 2014.

7. Lorsque le président Lissouba, élu en 1992, a remis en cause les privilèges d'Elf (rachetée en 1999 par Total), l'entreprise a tout fait pour réinstaller Sassou. Une perquisition au siège d'Elf a fourni les preuves de l'implication directe de l'entreprise dans le rétablissement de Denis Sassou Nguesso. Lire F-X. Verschave, *Noir Silence*, Les Arènes, 2000.

8. Sassou fait partie du cercle d'officiers qui renverse Alphonse Massamba-Débat en 1968.

COOPÉRATION MILITAIRE

L'armée française complice au Congo ?

L'épisode de violence qui a précédé le référendum est emblématique du pouvoir de Brazzaville. Mais l'armée française, qui coopère activement avec les forces armées et la gendarmerie congolaises, pourrait aussi voir sa responsabilité engagée.

Dans un communiqué publié le 2 novembre, les organisations membres de la campagne « Tournons La Page » et l'ACAT¹ réclament « *qu'une enquête indépendante détermine s'il y a eu un usage disproportionné de la force létale par les forces de l'ordre et si ces dernières ont manqué de partialité dans leur mission de maintien de l'ordre* ». Les ONG ne se font pour autant pas d'illusion sur la nature du régime, précisant qu'il « *est vain d'espérer des autorités congolaises la moindre enquête indépendante et impartiale sur de tels faits. L'impunité des éléments des forces de l'ordre est en effet patente en République du Congo depuis des décennies et les instances judiciaires, normalement compétentes en la matière, manquent cruellement d'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif* ». Ces organisations demandent donc « *une enquête internationale* » et « *appellent la communauté internationale, et plus particulièrement l'Union africaine, l'Union européenne, le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, à se concerter avec les autorités congolaises en vue de la mise en place d'une telle commission d'enquête et de son déploiement rapide sur le terrain* ». Or, comme Survie l'a signalé en amont du référendum, « *la France a une responsabilité particulière au Congo-Brazzaville* » : et il n'est pas simplement question ici de l'appui historique à Sassou Nguesso dans son accession au pouvoir, via le faux-nez de l'entreprise publique Elf, mais bien de la façon dont la responsabilité française pourrait éventuellement être engagée pour les violences de ces dernières semaines. En effet, l'accord de coopération militaire signé en 1974 entre le Congo et la France est toujours en vigueur². Et il n'est pas tombé dans l'oubli, loin de là : quelques mois avant ce nouvel épisode de répression sanglante, les deux pays ont signé des conventions que les autorités françaises se sont bien gardées de rappeler

dans leur communication sur la crise : l'une, signée en janvier dernier, concerne notamment la formation, l'entraînement et l'organisation du commandement opérationnel des Forces armées congolaises (*ADIA-Congo*, 24/01) ; une autre, fin juin, concerne les liens entre les gendarmeries française et congolaise. Des liens étroits, puisqu'un officier français, le Lieutenant-colonel Eric Misserey, est mis à disposition du commandant de la gendarmerie congolaise³. Ce type de coopération française, bien plus directe que la coopération militaire faite de fourniture d'armes que la Suède a interrompue au printemps avec l'Arabie Saoudite du fait des violations des droits humains (*AFP*, 10/03), n'est évidemment pas une spécificité du Congo, en Francafrique (voir par exemple le Togo, cf. *Billets* n°245, avril 2015). Mais cette fois, une convention est signée ou renouvelée et, seulement 4 mois après, « *la police et la gendarmerie vont tirer, parfois à balles réelles* » (*Jeuneafrique.com*, 3/11), peut-on lire même sous la plume barbouzarde de François Soudan, neveu par alliance de Sassou Nguesso (cf. *Billets* n°250, octobre 2015). Le journal en ligne *The Dissident* (2/11) a interrogé le Quai d'Orsay, qui « *n'a pas souhaité donner les raisons qui justifiaient de maintenir ces accords militaires avec le Congo, estimant que "les autorités françaises se sont [déjà] exprimées sur ce scrutin"* ». Si le silence médiatique et politique persiste sur cette coopération criminelle, la justice ne pourrait-elle pas désormais s'en mêler ?

Thomas Noirot

1. Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

2. « Accord de coopération technique en matière de formation de cadres et d'équipement de l'armée populaire nationale entre la République française et la République populaire du Congo », signé en 1974

3. voir l'article « Signature de la convention de gendarmerie » sur le site internet de l'ambassade de France au Congo.

RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES

Les multinationales contre leur devoir de vigilance

Vantant à l'envi la « Responsabilité Sociale des Entreprises » (RSE) lorsque celle-ci se fait sur une base volontaire, les multinationales font tout pour bloquer la moindre évolution réglementaire, même bien peu exigeante.

Depuis 2013, les lobbies du secteur privé sont vent debout contre la proposition de loi (PPL) relative au devoir de vigilance des sociétés-mères et des entreprises donneuses d'ordres, qui cherche à combler une faille du droit : une société, en tant qu'entité juridique, n'est pas attaquant devant les tribunaux français des violations des droits commises par ses filiales à l'étranger, même si elle en récupère les bénéfices pour ses actionnaires. Après avoir réussi à faire rejeter par les députés socialistes la première version de la loi (à laquelle s'opposait le gouvernement PS pro-entreprises)¹, les multinationales françaises ne sont pas loin de réussir à bloquer cette 2ème PPL dont le vote au Sénat, initialement prévu le 21 octobre, a été reporté au 18 novembre².

Celle-ci a d'ailleurs failli être définitivement enterrée « grâce » aux efforts du rapporteur de la loi, le Sénateur des Français de l'étranger Christophe-André Frassa (Les Républicains) qui se fait le meilleur relais des entreprises françaises au Sénat. Cet ancien consultant juridique, Président délégué du groupe France-Afrique Centrale et désigné pour représenter le Sénat au sein d'Expertise France (organisme public actif au sein de la fameuse « diplomatie économique »), a en effet tenté un véritable coup de force en cherchant à faire passer une motion préjudicielle en commission des lois le 14 octobre dernier.

Préjudice démocratique

Cette motion de censure, extrêmement rare (elle n'avait été utilisée qu'une seule fois depuis la seconde guerre mondiale), permet de bloquer tout débat dans les deux chambres parlementaires, et ce jusqu'à ce que soit remplies les conditions inscrites dans la motion : ici, jusqu'à l'adoption d'un cadre juridique européen sur ce sujet... Bien que cette motion ait été retirée au dernier moment suite à une importante mobilisation de la société civile³- mais aussi de certains sénateurs- cela montre bien que cette loi

ne tient qu'à un fil, et que les acteurs opposés à ce texte sont prêts à tout pour empêcher toute réglementation potentielle cherchant à obliger les entreprises à respecter les droits de l'Homme... et tout cela au nom de la « compétitivité » des entreprises françaises (Cf. *Billets* n°242, janvier 2015).

PROPOSITION de LOI :



C'est ainsi que les multinationales françaises, qui se cachent habituellement sur ce sujet derrière le Medef et l'AFEP⁴ - ceci afin de ne pas ternir ouvertement leur belle image d'entreprise respectueuse des droits humains et de l'environnement - n'ont pas hésité à faire venir une représentante de la chambre du commerce des États-Unis (l'un des plus puissants lobbies des entreprises américaines). Cette dernière a ainsi pu expliquer, dans une tribune publiée par le journal *Les Échos* (28/09), qu'une telle loi coûterait sûrement « des centaines de millions d'euros par an » aux entreprises françaises... Quitte à inventer des chiffres, autant viser toujours plus haut !

David contre Goliath

Pourtant les impacts de la version actuelle de la loi seront plus que limités, tant celle-ci a déjà été rabotée de toute part par rapport à son objectif premier de protection des droits humains par les

entreprises françaises ainsi que leurs filiales et sous-traitants. C'est ainsi que dans la version actuelle, moins de 200 entreprises françaises sont concernées par cette loi, mettant notamment de côté de nombreuses entreprises à risque, comme certaines liées au secteur extractif (comme Perenco ou Morel & Prom qui ont été vivement critiquées dans un rapport publié par le CCFD-Terre Solidaire et le Secours Catholique-Caritas France début septembre⁵), ou encore à celui du textile... De plus, différents contrats commerciaux potentiels, entre les maisons mères de multinationales françaises et d'autres entreprises, ne sont pas concernés, diminuant encore le champ d'application de cette loi (comme les « contrats d'importation » qu'utilisait par exemple le groupe Auchan avec des entreprises présentes dans l'immeuble du Rana Plaza, effondré en 2013 au Bangladesh).

Enfin, les quelques entreprises qui seront concernées par ce devoir de vigilance ne risqueront quasiment rien, dans l'état actuel du texte, vis-à-vis des futures potentielles victimes. En effet, il reviendra à ces dernières d'apporter la preuve du manquement au devoir de vigilance et du lien de causalité entre ce manquement et les dommages causés... ce qui est quasiment impossible dans l'état actuel du droit.

Thomas Bart

1. Alors que ce groupe avait pourtant lui-même co-rédigé cette première proposition de loi (Cf. *Billets* n°243, février 2015).

2. Cette deuxième PPL est passée de justesse en première lecture à l'Assemblée nationale le 30 mars dernier.

3. Notamment Amnesty International, Les Amis de la Terre, CCFD-Terre Solidaire, Collectif Ethique sur l'Étiquette, Sherpa (Membres du Forum citoyen pour la RSE)

4. Association française des entreprises privées, qui regroupe les plus grandes firmes françaises.

5. « Le baril ou la vie ? » CCFD-Terre Solidaire et Secours Catholique-Caritas France, en partenariat avec deux associations péruviennes, le CAAAP et CooperAcción

EVASION FISCALE

« Loin de résoudre le problème, l'OCDE pourrait même avoir empiré les choses »

Le 15 novembre 2015, les Etats du G20 vont formellement adopter le plan d'action de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) pour lutter contre l'évasion fiscale. Entretien avec Tove Maria Ryding, responsable du plaidoyer sur les questions de justice fiscale au sein du réseau Eurodad, qui regroupe une quarantaine d'ONG issues d'une vingtaine de pays européens et mobilisées sur les questions de financement du développement.

Rappel

En 2013, les Etats du G20 mandatent l'OCDE pour concevoir un plan d'action contre les pratiques d'érosion de la base fiscale et de transfert de bénéfices des entreprises multinationales (ou plan BEPS - *Base erosion and profit shifting* en anglais). Ce plan en 15 points, présenté le 4 octobre par l'OCDE après deux années de travail, a été salué dans les médias et par la France comme une véritable victoire, censée mettre un sérieux coup de frein à l'évasion fiscale des entreprises qui fait perdre chaque année des centaines de milliards d'euros, aux pays développés comme aux pays les plus pauvres. La société civile a été beaucoup plus critique, reprochant à l'OCDE non seulement de ne pas avoir rempli ses objectifs mais aussi d'avoir exclu plus d'une centaine de pays de ce processus de révision des règles fiscales internationales. Voir également à ce sujet l'analyse de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, dont Survie est membre : www.stopparadisfiscaux.fr

Billets d'Afrique : Pouvez-vous nous rappeler brièvement ce qu'est le plan BEPS de l'OCDE ?

Tove Maria Ryding : Au début, l'OCDE affirmait que l'objectif du plan BEPS était de réformer le système fiscal international et de s'assurer que les entreprises payaient leur juste part d'impôts. Mais aujourd'hui, il semble que BEPS soit plus une révision des règles existantes qu'une réelle réforme. Les changements introduits ne sont que des ajustements mineurs qui ne permettront pas de faire en sorte que les entreprises paient leur juste part d'impôts.

Y-a-t-il des éléments positifs dans ce plan BEPS et dans les propositions de l'OCDE ?

Il y avait plusieurs éléments dans ce plan d'action dont nous espérions des résultats positifs.

Par exemple, nous espérions que le processus BEPS introduirait plus de transparence sur les activités des multinationales et les impôts qu'elles payent dans chacun des pays où elles sont présentes.¹

Nous espérions aussi que l'OCDE développerait davantage la méthode du "partage des bénéfices" [profit split method, en anglais] : il s'agit d'une méthode alternative pour taxer les entreprises multinationales qui peut être mieux adaptée pour les pays en

développement. Et enfin, nous avons été ravis d'apprendre que l'OCDE envisageait de se débarrasser de ces structures fiscales controversées qu'on appelle en anglais les patent boxes (en français régimes préférentiels sur les revenus tirés de la propriété intellectuelle): ce sont ces structures qui ont, entre autres, été utilisées par McDonald's pour éviter de payer ses impôts.

Malheureusement, au final, l'OCDE n'est pas parvenue à supprimer les patent boxes et n'a pas réussi non plus à avancer sur la méthode du "partage des bénéfices". Et l'OCDE a décidé que les informations concernant les activités de chaque entreprise et les impôts qu'elle paye dans chacun des pays où elle est présente ne seront pas rendues publiques. Ces informations ne seront en effet disponibles que pour les administrations fiscales des pays qui seront conformes à certains critères. En réalité, cela va très probablement signifier que seules les administrations des pays riches auront accès à ces informations, celles des pays pauvres restant sur la touche.

Quelles sont vos principales critiques ?

Nous en avons trois. Tout d'abord, BEPS ne résout pas le problème : les multinationales seront toujours en mesure de ne pas payer leur juste part d'impôt.

Ensuite, le processus BEPS pourrait

même avoir empiré certaines choses. Par exemple, maintenant que l'OCDE a établi ses lignes directrices sur comment mettre en place une "patent box", de plus en plus de pays européens ont décidé de s'en doter, ce qui signifie très simplement que les entreprises pourraient avoir encore plus d'opportunités pour éviter de payer leurs impôts. Et dans le débat public sur la transparence et le droit des citoyens de connaître les contributions fiscales des entreprises, on voit de plus en plus de pays européens s'aligner sur les propositions de l'OCDE et déclarer que ces informations doivent rester confidentielles et être mises uniquement à la disposition des administrations fiscales. Du coup, les recommandations de l'OCDE sont devenues une mauvaise excuse pour ne pas rendre ces informations publiques, une condition pourtant nécessaire pour faire toute la lumière sur ces pratiques.

Enfin, le fait que le processus BEPS soit par essence anti-démocratique est un véritable problème. Plus de 100 pays en développement ont été exclus du



processus de décision, ce qui est probablement un point clé pour expliquer pourquoi ces résultats sont si mauvais du point de vue des pays pauvres. Mais le plus triste, c'est que l'on attend des pays en développement qu'ils suivent les règles de l'OCDE, alors même qu'ils n'étaient pas les bienvenus au moment de négocier et décider ces règles.

Le plan BEPS aura-t-il un impact sur les pays en développement ?

L'évasion fiscale des entreprises multinationales impacte encore plus fortement les pays en développement que les pays développés, parce qu'ils ont de petites économies et parce qu'ils ont beaucoup de difficultés à lever d'autres taxes et impôts.

Donc le fait que le système international reste aussi défaillant est un désastre pour les pays en développement.

Ensuite, les règles BEPS de l'OCDE sont extrêmement complexes, en particulier le système de contrôle des prix de transfert, qui nécessite énormément de ressources pour être mis en place. En tentant de mettre en œuvre ces règles, les pays en développement vont utiliser beaucoup de ressources, qui auraient pu servir à autre chose si l'OCDE était parvenue à développer des systèmes alternatifs comme la méthode du profit split, qui est beaucoup plus facile à mettre en œuvre.

Enfin, comme cela a déjà été évoqué, il y

a un vrai risque que les administrations fiscales des pays riches aient accès à plus d'informations que les pays pauvres, concernant les activités des entreprises multinationales et les impôts qu'elles payent dans chacun des pays où elles sont présentes. Cela peut en réalité avoir un effet pervers, en incitant les entreprises multinationales à transférer une partie de leurs contributions fiscales depuis les pays pauvres vers les pays riches², les seuls dont l'administration fiscale sera en capacité de comparer ces paiements avec l'activité réelle des entreprises.

Que va-t-il se passer maintenant ? Quelles sont les prochaines étapes ?

L'OCDE va maintenant faire pression pour que le plan d'action BEPS soit mis en œuvre dans tous les pays du monde. Mais il est très important de comprendre que la bataille pour la transparence des entreprises et pour une réelle réforme du système fiscal international n'est pas terminée : elle continue dans d'autres endroits, y compris au sein de l'Union européenne. Au cours de ces dernières années, l'UE a été beaucoup plus progressiste que l'OCDE et a par exemple introduit de plus en plus de transparence sur les entreprises. En ce moment même, il y a une proposition sur la table qui donnerait au public le droit de savoir ce que les entreprises multinationales payent en impôt et où elles ont une activité réelle. Ce sera une bataille cruciale pour

l'année qui arrive. Et contrairement à l'OCDE, l'UE peut adopter des règles contraignantes. C'est donc beaucoup plus important que les recommandations que propose l'OCDE, qui risquent de détourner l'attention de l'Union européenne, mais qui ne peuvent en aucun cas l'empêcher d'aller de l'avant.

Une autre bataille importante est celle que les pays en développement mènent pour pouvoir prendre part sur un pied d'égalité aux décisions concernant les standards fiscaux internationaux. La création d'un organisme fiscal au sein des Nations Unies permettrait de répondre à cette demande, et c'est aussi un enjeu très important pour l'année qui arrive.

*Propos recueillis
par Thomas Noirot*

Notes liées à la traduction :

1. Cette mesure est connue sous le nom de « reporting pays par pays » : il s'agit d'une revendication portée par la société civile depuis près de 10 ans, qui obligerait les entreprises à rendre publiques des informations sur leurs activités (chiffre d'affaires, bénéfices, nombre d'employés) et les impôts qu'elles payent dans chacun des pays où elles sont implantées.

L'objectif de cette mesure est de vérifier que les entreprises payent bien leurs impôts là où elles ont une activité réelle et de lutter ainsi contre les transferts artificiels de bénéfices dans les juridictions à fiscalité faible.

2. au lieu de mettre fin aux pratiques d'évitement fiscal

La bataille française du « reporting pays »

Suite à la présentation du plan d'action de l'OCDE, le gouvernement français a annoncé la mise en œuvre de plusieurs de ses mesures, à l'occasion du projet de loi de finances rectificative (PLFR)... dont le « reporting pays par pays » prévu par le plan BEPS, c'est-à-dire non public et avec un seuil élevé (chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros de chiffre d'affaires, excluant de nombreuses entreprises). Pourtant, au niveau de l'Union européenne, deux processus sont en cours de discussion pour un reporting public et concernant davantage d'entreprises (la directive droit des actionnaires et l'étude d'impact de la Commission européenne). En transposant immédiatement en droit français le reporting proposé par l'OCDE, la France pourrait donc freiner la dynamique européenne. Lors de l'examen du PLFR au Parlement mi-novembre, l'enjeu sera donc d'essayer de faire inscrire une obligation de reporting public, sur le même modèle que celle faite aux banques depuis la loi bancaire de 2013.



Le 4 novembre, veille de l'anniversaire du scandale « Luxleaks », sur la révélation d'accords négociés entre le Luxembourg et des centaines de multinationales pour y défiscaliser leurs bénéfices, la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires avait décidé de siffler symboliquement la fin de l'évasion fiscale devant le ministère de l'Économie, pour réclamer des actes en ce sens.

Crédit photo : CCFD-Terre Solidaire

CENTRAFRIQUE

Laurent Foucher, un bien étrange ambassadeur

A Bangui, les autorités de transition ne savent pas comment sortir de la crise, mais elles savent mobiliser les vieux réseaux francs-africains : le nouvel ambassadeur de la Centrafrique à l'ONU est tout sauf un inconnu...

Laurent Foucher est un de ces personnages caractéristiques du versant affairiste de la FrancAfrique. Ancien conseiller de la compagnie pétrolière Maurel & Prom, très active au Gabon et au Congo-Brazzaville, il a par ailleurs été le représentant de Jean-Christophe Mitterrand au début des années 2000 dans un sulfureux business en Mauritanie. Il y dirigeait la conserverie de poisson à laquelle le fils Mitterrand destinait les fonds pour lesquels il a été condamné en 2008 pour abus de biens sociaux. C'était lors du procès de l'Angolagate, célèbre scandale de ventes d'armes à l'Angola, pays où Foucher était connu « pour ses relations avec [Pierre] Falcone » selon *Libération* (09/03/2004).

Facture télécoms

Fin juin 2013, alors que la Centrafrique s'enfonce dans le chaos à la suite de la prise du pouvoir par les rebelles de la Séléka, Laurent Foucher débarque à Bangui (*Mediapart*, 3/12/2013). Il est accompagné de Jean-Charles Charki, son partenaire en affaires dans deux sociétés basées au Luxembourg, Niel Telecom et Niel Petroleum, ainsi que de Claude Guéant, l'ancien ministre français de l'Intérieur et ancien Secrétaire général de l'Élysée sous Nicolas Sarkozy¹. Dans le viseur des deux premiers, les potentielles ressources naturelles du pays d'une part, mais aussi le secteur des télécoms et notamment l'opérateur Telecel. Quelques jours plus tard, le magazine *Jeune Afrique* (03/07/2013) annonce que Niel Telecom va reprendre les filiales burundaise et centrafricaine de Telecel Globe pour un montant supérieur à 75 millions d'euros. L'opération n'arrivera jamais à son terme, les deux pépites étant finalement rachetées par le groupe Econet Wireless Global (*Agence Ecofin*, 20/10/2014). Qu'à cela ne tienne, Laurent Foucher a plusieurs fers au feu.

Le remplacement à la tête du pays de Michel Djotodia par Catherine Samba-Panza en janvier 2014 (cf. *Billets* n°232,

février 2014) ne va pas troubler notre homme. Celui-ci va participer à un montage inédit : le financement de la formation de la gendarmerie centrafricaine² par des fonds privés, en l'occurrence ceux de Niel Telecom (*lemonde.fr*, 13/06/2014). Ou comment s'attirer les bonnes grâces du pouvoir en place.

Avantage diplomatique

La confiance des autorités centrafricaines envers Laurent Foucher est telle que celles-ci viennent de le nommer ambassadeur de la République centrafricaine à l'ONU (*Mondafrique*, 17/09) ! L'accès à un poste diplomatique, et donc à l'immunité qui l'accompagne, est un sésame de la plus haute importance pour certains hommes d'affaires peu scrupuleux. Il y a le cas célèbre de Pierre Falcone, négociant en armes nommé en 2003 ambassadeur de l'Angola à l'UNESCO pour échapper à la justice française. Mais l'exemple est aussi donné par Mads Brügger dans son documentaire « The Ambassador » (2011). On l'y voit acheter une accréditation pour être consul du Libéria à Bangui, dans le but officieux de faire sortir illégalement des diamants du pays, via l'inviolable valise diplomatique. Ce commerce des passeports « de complaisance » n'est évidemment pas une spécificité libérienne, le régime du président centrafricain François Bozizé en ayant lui aussi octroyé un grand nombre avant sa chute. La femme de l'oligarque kazakh Moukhtar Abliazov avait ainsi été nommée, sous un faux nom, « conseillère diplomatique à la présidence », avec le passeport diplomatique afférent (*jeuneafrique.com*, 30/04/2014). Hasard de la vie mondaine, selon *Mondafrique* (17/10/2015) Laurent Foucher serait justement un proche de Moukhtar Abliazov...

Yanis Thomas

1. On est en famille : Jean-Charles Charki est le gendre de Guéant !
2. La formation sera dispensée par Gallice, une société militaire privée française.



Proconsul

L'Elysée voudrait remettre en selle le dictateur tchadien, reçu en visite « privée » début octobre, pour gérer la crise centrafricaine, si l'on en croit le site *Mondafrique.com* (2/10) au détriment du « médiateur » congolais Sassou Nguesso englué dans son projet de putsch constitutionnel. « Cette transition doit s'arrêter. Il faut (mieux) une mauvaise élection plus qu'une transition chancelante », a déclaré Deby, à l'issue de son entretien avec le président français. Mais pourquoi choisir ? Avec les efforts conjugués des conseillers tchadiens et français, on aura facilement les deux : une transition chancelante et une mauvaise élection.

GABON

Les communicants français d'Ali Bongo

Comme souvent, les dictateurs françafriains sont plus soucieux de leur image à Paris que des intentions de vote aux prochains scrutins : la communication à l'international prime sur des processus électoraux qui ne servent que d'habillage démocratique, et la France regorge de bonnes âmes prêtes à secourir un régime aux abois.

A lors qu'Ali Bongo et son bras droit, Maixent Accrombessi, perdent de plus en plus d'alliés au sein du PDG (parti au pouvoir) et au sein même de la famille Bongo, les maîtres du Palais du bord de mer font tout pour maintenir le soutien de l'Elysée qui, lui, n'a jusqu'ici jamais fait défaut aux Bongo père et fils, ceci depuis maintenant cinq décennies... En effet, confrontés à des problèmes juridiques (voir encadré) et médiatiques¹ au sein de l'Hexagone, les deux patrons du Gabon cherchent à redorer leur image, aidés en cela par différents acteurs français bénéficiaires des largesses des pilleurs de l'État.

Incontournable Anne Hommel

En juin dernier, Bongo a recruté Anne Hommel du cabinet Majorelle PR & Event, pour gérer son image à Paris (*Lettre du Continent*, 17/06). Cette dernière a été choisie pour ses nombreuses connexions dans la galaxie socialiste, mais aussi en sa qualité de communicante spécialisée dans les situations de crise. Ces derniers temps, elle avait par exemple géré la communication de Dominique Strauss-Kahn et de Jérôme Cahuzac... Elle s'est ainsi chargée, cet été, après l'arrestation début août d'Accrombessi, d'éteindre le feu médiatique sur ce sujet, concentrant ses efforts sur l'engagement du Gabon en matière d'environnement : outre l'image de prétendu bon élève dans la région, elle a insisté sur sa mobilisation pour la préparation et la réussite de la COP21, qui attire toute l'attention du gouvernement et de l'Elysée ces derniers mois.

Ali Bongo, qui multiplie les virées à Paris (il vient d'effectuer en octobre son 3^{ème} voyage en moins de 6 mois), en profite pour rencontrer le plus possible de journalistes et embellir son image, aidé pour cela par Anne Hommel. Selon *La Lettre du Continent* (30/09), il a ainsi reçu le 14 septembre Jean-Pierre Elkabbach dans sa suite, mais aussi une équipe de *Paris Match* ou encore le président du directoire du quotidien *Le Monde*, Louis Dreyfus. Ce dernier, suite à

cet article, a d'ailleurs demandé un droit de réponse afin de préciser qu'il n'avait « en aucun cas sollicité de financement quel qu'il soit et pour quel événement que ce soit auprès des autorités gabonaises et notamment auprès du président Ali Bongo ». Une précision surprenante par sa spontanéité, puisque l'article ne parlait pas de financement...

Libé en renfort

Les collectivités françaises ayant décidé de bouder les « Forums citoyens » de *Libération* jugés bien trop onéreux, le quotidien a alors décidé de se rabattre sur le continent africain. Le premier forum du genre a eu lieu à Libreville les 9 et 10 octobre, permettant à nouveau au régime de redorer son image à l'international.

Comme de coutume au Gabon, il règne une totale opacité sur le financement de ce forum, Valérie Bruschini, la directrice du développement du quotidien, refusant de donner des éléments d'informations à la journaliste d'*Arrêts Sur Images* (24/09) qui l'interrogeait, expliquant seulement que « de toute façon, le principe est simple : c'est le même que pour les forums citoyens en France ». Or, en France, l'organisation d'un tel forum nécessite des centaines de milliers d'euros, du fait de la prise en charge de la logistique par les financements publics, ajoutée à des « achats d'espace publicitaires » comme l'avaient expliqué des collectivités à *Arrêts Sur Images* (8/02/2013). Cela avait ainsi coûté près de 300.000€ à la ville de Rennes...

L'édition du forum affichait des thèmes comme la « démocratisation » ou la « liberté de la presse », grâce auxquels Laurent Joffrin assume de l'avoir organisé à Libreville : « C'est le pluralisme d'idées qui fera évoluer les choses et fera en sorte que la situation sur le plan politique, social, et économique s'améliore » (*Libération*, 12/10). Dans un pays où les pressions à l'approche des élections de 2016 se font croissantes sur tous les militants², et où la liberté de la presse est en recul chaque année³, le directeur de la rédaction fait mine de ne pas s'interroger sur l'intérêt pour le régime d'instrumentaliser à bon compte l'image de l'événement, auquel des ministres ont pu participer pour montrer qu'une fois dans l'année, le débat était possible dans cette dictature.

Mais le quotidien ne compte pas s'arrêter à Libreville, le prochain forum de *Libération* étant prévu au Maroc, autre grand pays respectueux des droits humains et de la liberté de la presse...

Thomas Bart

1. Notamment avec la série de révélations faites par Mediapart en mars 2015.

2. Un militant étudiant, Ballack Obame, observateur certifié de France 24, a encore été arrêté le 30 octobre. Il a depuis été libéré après avoir subi différents sévices de la part de la police, sans que celle-ci ne l'interroge au sujet du motif officiel de son arrestation : le vol d'une clé USB à un autre étudiant...

3. D'après le classement de Reporter Sans Frontière, le Gabon a perdu 9 places entre 2013 et 2014. Cela n'a hélas pas empêché l'ONG d'être partenaire de ce forum.

PDG : les Problèmes Deviennent Généraux

Outre des manifestations et grèves récurrentes dans tous les secteurs d'activités au Gabon (cf. *Billets* n°242, janvier 2015) la contestation s'étend aujourd'hui jusqu'au sein même du parti au pouvoir, le PDG, au point que le Premier ministre Daniel Ona Ondo n'ose plus affronter le vote de confiance des députés (bien que 114 des 120 élus sont du PDG). La Constitution le lui impose pourtant suite au remaniement ministériel du 11 septembre dernier, et ce dans un délai de 45 jours – qui n'a donc pas été respecté. En France, outre l'affaire médiatisée des Biens Mal Acquis, Ali Bongo connaît également des problèmes juridiques en lien avec l'héritage d'Omar Bongo. Il doit en effet fournir son acte de naissance au tribunal de Nantes suite à une plainte déposée par l'une de ses demi-sœurs, ce qu'il n'a pas l'air de vouloir, ou pouvoir faire... Le n°2 du régime, M. Accrombessi, a quant à lui été mis en garde à vue à Paris le 4 août, dans une affaire où il est soupçonné d'avoir touché des commissions occultes de la part du groupe français Marck (cf. *Billets* n°250 d'octobre 2015).

FRANC CFA

Pas de tabou, mais pas de changement non plus

La réunion des ministres de la zone Franc a permis, une fois de plus, d'évacuer toute critique trop radicale du Franc CFA. Paris s'en tient à des aménagements à la marge.

Le dictateur tchadien Idriss Deby avait fait sensation cet été en tenant des propos très critiques sur le franc CFA – qui relevaient en réalité d'une posture et sans doute d'un marchandage avec Paris (cf. *Billets* n°249, septembre 2015), à l'instar de ceux tenus dans *Paris Match* par le Congolais Sassou Nguesso un an et demi plus tôt (cf. *Billets* n°231, janvier 2014). La réunion semestrielle des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales de la zone franc, qui s'est tenue à Paris le 2 octobre, a permis de clarifier les choses.

Mais précédée par la médiatisation de la cabale lancée par le Directeur national de la Banque centrale d'Afrique de l'Ouest, Kossi Tenou, contre l'économiste Kako Nubukpo (ses critiques du franc CFA lui ont coûté son siège de ministre au Togo), cette sortie très intéressée de Deby a remis la monnaie coloniale dans le débat public. Quelques jours avant la réunion, *Jeune Afrique* (27/09) citait un proche de l'Élysée : « il n'y a aucun doute, le ministre français des Finances et du Budget, Michel Sapin, mettra les points sur les « i » et demandera clairement aux dirigeants africains de prendre leurs responsabilités. Hélène Le Gal [la conseillère Afrique de François Hollande] est favorable au principe du débat et ne considère guère la question du franc CFA comme un tabou ». Rien n'a filtré dans le communiqué final, mais les quelques réponses de Michel Sapin à la presse ont été largement gonflées dans les médias pro-gouvernementaux de certaines dictatures françafricaines. Pour *Les Dépêches de Brazzaville* (6/10), « la France met les pays africains au pied du mur ». Cette feuille de chou pro-Sassou met en avant que le ministre français aurait affirmé que « la France est entièrement ouverte à toutes les discussions. Tous les pays-membres de cette zone monétaire sont libres et indépendants, ils peuvent donc demander à rediscuter les accords monétaires qui les lient à la France. (...) Rien n'est figé ni tabou ». Dans son article « le débat est ouvert sur l'Avenir du Franc CFA », *Cameroon Tribune* (6/10) va encore plus loin : « D'après Paris, les États africains

sont libres de rester ou de sortir de la zone Franc ». Chiche ? Sauf que si un État doit sortir, c'est plutôt la France...



Coup de pouce financier

La « discussion », pour le moment, devrait en réalité se limiter à une petite révision favorable au budget tchadien. En effet, selon *Jeune Afrique* (11/10) « le franc CFA a bien fait l'objet de quelques explications entre Michel Sapin, le ministre français des Finances, et Lucas Abaga Nchama, le gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), lors du petit-déjeuner de travail qui s'est tenu à huis clos ce jour-là. D'après nos informations, Nchama a assuré au ministre français que le Tchad n'avait aucune intention d'abandonner le franc CFA et que les propos d'Idriss Déby Itno avaient été sortis de leur contexte. D'après une source proche des participants à cette réunion, "le Tchad [dont le président a d'ailleurs été reçu quelques jours plus tard par François Hollande] mais aussi les autres pays de la CEMAC souhaiteraient que, dans le cadre de l'accord monétaire qui les lie au Trésor français, des dispositifs soient mis en place pour les aider à faire face à des situations de crise grave" ». En clair, une demande de facilités financières auprès de la Banque des États d'Afrique centrale. Gageons que la France, qui a l'habitude de dépasser largement son budget militaire prévisionnel au titre de la « guerre contre le terrorisme », saura demander à son Trésor public d'étudier cette demande pour aider le frère d'armes Deby à financer l'effort de guerre...

Alice Primo

Rappel

La Zone franc est le système monétaire et économique qui lie quinze pays à la France, au travers de 3 zones monétaires : UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine : Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo), CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale : Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) et les Comores. Ce système est directement hérité du franc des Colonies Françaises d'Afrique (CFA), créé par De Gaulle en 1945 afin de préserver le commerce colonial de l'impact des dévaluations successives du franc de la métropole. Aujourd'hui, CFA veut dire « Communauté Financière Africaine » en Afrique de l'Ouest, et « Coopération Financière de l'Afrique centrale », et ces quinze pays doivent déposer 50% voire 65 % (pour les Comores) de leurs réserves de change sur un compte d'opérations au Trésor public français, dont des représentants siègent au sein des Conseils d'administration des banques centrales, avec une minorité de blocage. Outre cette atteinte directe à leur souveraineté, les pays africains de la zone franc disposent d'une libre convertibilité vis à vis de la France, mais pas pour les échanges entre les trois zones monétaires. Ce principe facilite donc les investissements français et européens en Afrique, le rapatriement de capitaux et l'importation de matières premières, mais bloque les échanges inter-africains. Au passage, la politique de change étant la même dans la zone franc et la zone euro, les décisions de la Banque centrale européenne (sur lesquels les États africains n'ont aucune emprise) et les fluctuations de l'euro par rapport aux autres monnaies mondiales se répercutent directement sur l'économie de la zone franc. Les économies nationales, généralement fortement extraverties, subissent de plein fouet les chutes de compétitivité de leurs exportations qu'un Euro « fort » peut entraîner.

Capitaine Thomas Sankara

Le 25 novembre sortira dans les salles françaises le documentaire d'hommage à Sankara de Christophe Cupelin¹. Réalisé avant l'insurrection d'octobre 2014, ce long-métrage ne traite pas de ce que devint le Burkina Faso sous le règne de Blaise Compaoré, durant les 27 ans qui suivirent l'assassinat du révolutionnaire burkinabè. Il n'évoque pas plus les éléments, déjà connus ou restant à clarifier, concernant le complot international qui scella le sort du jeune leader. Le film, entièrement dédié aux années 1983 à 1987, prend le parti d'illustrer plutôt tout ce qui fut réalisé en si peu de temps : souveraineté alimentaire, écologie, condition de la femme, logement, infrastructures ferroviaires, santé, culture... Les relations avec la France, la Libye, Cuba, sont évoquées mais malheureusement sans une remise en perspective historique - notamment concernant son assassinat. De même, les débats et polémiques qui existent encore aujourd'hui sur les dérives de la révolution burkinabè, régulièrement brandies pour fragiliser son héritage et affaiblir ceux qui s'en réclament, sont à peine évoquées. On voit alors Thomas Sankara, modeste et sincère, reconnaissant des « erreurs » collectives, dont l'exécution de 7 complotistes présumés ; mais les Comités de Défense de la Révolution (CDR) sont présentés sans aucune mention des règlements de comptes qu'entraîne une justice populaire directe ; et pas un mot,

non plus, sur les syndicats, dont plusieurs ténors actuels conservent une dent contre le sankarisme. Tout au long des 90 minutes du documentaire, on n'entendra hélas pas d'autres acteurs de l'époque ou des historiens expliquer la façon dont ces « dérives » servirent des intérêts particuliers, et comment leur traitement politique et médiatique international permit de construire les bases du renversement de Sankara, au profit de la Françafrique.

Malgré ces écueils, qui limitent la portée pédagogique du film pour un public non averti si sa projection n'est pas suivie d'une brève discussion, le remarquable travail de sélection et de compilation d'archives, dont certaines inconnues même pour des spécialistes, ravira quiconque a déjà entendu parler de Thomas Sankara et souhaite mieux découvrir ce personnage exceptionnel, sa psychologie, sa relation avec Blaise Compaoré et les réalisations de la révolution burkinabè. En particulier, à l'heure du grand raout de la COP21 et des fadaïses du « développement durable », la clairvoyance du jeune capitaine sur les thématiques environnementales dénote, et sa conception de la diplomatie séduit (allant jusqu'à subtiliser un avion à la Libye de Kadhafi pour obtenir que les promesses soient tenues !). Ce film qui montre Thomas Sankara sans commentaire ou très peu, vise à créer l'émotion, l'envie de savoir, et il atteint son objectif. En sortant, il revient alors à chacun de faire le lien avec les combats héroïques menés par les

Burkinabè ces derniers mois, lorsque résonne l'une des déclarations de Sankara : « *Le Burkina a confiance en lui-même, désormais. (...) C'est la première et la plus importante des victoires* ».

Thomas Noiro

1. « Capitaine Thomas Sankara », de Christophe Cupelin, 1h30. Infos : <http://vendredivendredi.fr>

Criblé de balles

Les rapports d'expertise et de balistique, suite à l'exhumation des corps de Thomas Sankara et de ses compagnons, ont été communiqués aux familles et à leurs avocats le 13 octobre dernier.

A l'issue de cette audience, qui a duré près de 4 heures, on a appris que dix personnes étaient déjà inculpées dont plusieurs ex-membres du Régiment de Sécurité présidentielle, qui était à l'époque commandé par Gilbert Diendéré. Les résultats des tests ADN devront être communiqués plus tard, mais selon l'avocat de la famille Me Bénéwendé Sankara (sans lien de parenté), beaucoup d'éléments concourent à pouvoir dire qu'il s'agit du corps de Thomas Sankara. Selon Me Ambroise Farama, un autre défenseur de la famille Sankara, « *en ce qui concerne le corps de Thomas Sankara, (...) on peut dire qu'il a été purement et simplement criblé de balles, à tous les niveaux et même en bas des aisselles, ce qui montre certainement qu'il avait levé les bras* ».

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, Billets d'Afrique décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Abonnement numérique (envoi par courriel, mêmes tarifs) : cocher

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement bancaire (IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939, au Crédit

Coopératif) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Vershave

Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeurs de la rédaction:

Thomas Noiro et Mathieu Lopes

Comité de rédaction: S. Courtoux, R. De Benito,

R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit,

Y. Thomas, R. Doridant

Ont participé à ce numéro : Guillaume Desgranges,

Thomas Bart, Bruno Jaffré, Alice Primo

Illustrations : John Beurk

Couverture (licence CC) : Guillaume/oMeChaNiCal

Association Survie

47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil

Tél. (+33)1 44 61 03 25

<http://survie.org> et <https://twitter.com/billetsdafrique>

Commission paritaire n° 0216G87632

Dépôt légal : novembre 2015 - ISSN 2115- 6336

Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org